

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 2 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 25.04.2024
--------------------------------------

Date d'affichage 25.04.2024
--------------------------------

Objet de la délibération
--------------------------

Décision Modificative  
n°1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  3 mai 2024  Et publication du  3 mai 2024
--

l'an deux mille vingt quatre

et le 2 mai

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents :** Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Julien Lageste et Adelino Machado

**Excusés :** Mme Camille Dulamon, M. Pierre Lanquetin

**Absents :** Mme Patricia Roudaut

**Secrétaire de séance :** Céline Villenave

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif voté le 4 avril dernier car celui-ci comporte une erreur dans le report des résultats 2023. En effet, l'affectation complémentaire en réserve (compte 1068) est de 436 486.26 alors que sur le BP du 4 avril il est inscrit 266 186.26 €. Pour rétablir l'équilibre budgétaire, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget initial :

**Section d'investissement**

Dépenses			Recettes	
Opération	Article	Montant	Article	Montant
108 : Voirie	2151	+ 8 000.00	1068	+ 170 300.00
112 : Supérette	212	+ 9 000.00		
115 : Terrain multisport	212	+ 12 000.00		
120 : Cabinet dentaire	231	+ 27 200.00		
159 : Bibliothèque	2131	+ 71 502.00		
	2184	+ 16 000.00		
59 : Bâtiments publics	2135	+ 26 598.00		
		170 300.00		170 300.00

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette décision modificative et charge Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

Secrétaire de séance,  
Céline VILLENAVE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

